

*Bureau Syndical reconvoqué
1^{er} juin 2023*

DELIBERATION N° 2023-06-026

Autorisation de signature de l'accord cadre pour la fourniture et livraison de gasoil non routier, essence en mélange, AdBlue auprès des installations du SYVADEC- 5 lots

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 mai deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le 26 mai deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales L'an deux mille vingt-trois, le 1er juin, à onze heures, le Bureau Syndical re-convoqué s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
26	14	15	

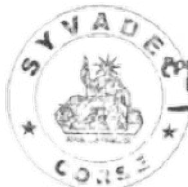
Présents :
GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, POZZO DI BORGO Louis, BONARDI Jean-Paul et CICCADA Vincent.

Pouvoirs :
VIVONI Ange-Pierre a donné pouvoir à GIANNI Don-Georges.

Absents :
MARCHETTI François-Marie, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 07/06/2023
et de la publication de l'acte le: 07/06/2023



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 24 avril 2023.

Les prestations sont réparties en 5 lots. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec les maximums suivants pour chaque lot :

- lot 1 : Secteur Grand Ajaccio - avec un maximum annuel de 30 000,00 € HT
- lot 2 : Secteur Extrême Sud - avec un maximum annuel de 35 000,00 € HT
- lot 3 : Secteur Balagne - avec un maximum annuel de 25 000,00 € HT
- lot 4 : Secteur Bastia et Nord de Bastia - avec un maximum annuel de 50 000,00 € HT
- lot 5 : Secteur Centre Corse - avec un maximum annuel de 15 000,00 € HT

Cet accord-cadre est prévu pour une durée ferme de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois.

La CAO du 11 mai 2023 a analysé la seule offre reçue, à l'issue de la consultation, en faisant application des critères suivants et a émis un avis :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations selon DQE	80.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Délais de livraison	5.0
2.2-moyens humains et techniques affectés à l'exécution opérationnelle de la prestation	7.0
2.3-Organisation administrative pour répondre aux besoins, notamment la liste des contacts du marché (noms, mail et téléphone), référent marché le cas échéant, gestion des commandes.	8.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des cinq lots du marché de fourniture et de livraison de gasoil non routier, essence en mélange, AdBlue auprès des installations du SYVADEC, avec le candidat ayant déposée l'unique offre avec la société Henri Ferrandi SAS

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 11 mai 2023,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230601-2023-06-026-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SyvadeC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre relatif à la fourniture et la livraison de gasoil non routier, d'essence en mélange, AdBlue auprès des installations du SYVADEC, avec :

- Pour le lot 1 : Secteur Grand Ajaccio avec la société Henri Ferrandi SAS
- Pour le lot 2 : Secteur Extrême Sud avec la société Henri Ferrandi SAS
- Pour le lot 3 : Secteur Balagne avec la société Henri Ferrandi SAS
- Pour le lot 4 : Secteur Bastia et Nord de Bastia avec la société Henri Ferrandi SAS
- Pour le lot 5 : Secteur Centre Corse avec la société Henri Ferrandi SAS

- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20230601-2023-06-026-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023